

## ÉDITION Bernard Wittmann Quand l'autonomisme n'était pas un gros mot

Jean Keppi (1888-1967), journaliste, fonctionnaire, homme politique, sert de fil rouge à l'histoire de l'autonomisme alsacien que brosse Bernard Wittmann.

Il est né dans l'Alsace allemande, l'année où Guillaume II devint empereur. Il est mort dans l'Alsace française, dans les dernières années du dernier mandat du général de Gaulle. C'est dire combien la vie de Jean Keppi fut, comme celle de toute une génération, bousculée par l'histoire particulière de ce territoire.

Jean Keppi, catholique social, fut autonomiste, de sa jeunesse à son plus grand âge. Et il ne fut pas seul, à l'époque où l'autonomisme n'était pas un gros mot, dans l'Alsace mal à l'aise de l'entre-deux-guerres. Il fut d'ailleurs – d'où le choix de Wittmann – l'un des rédacteurs du manifeste du *Heimatbund* du 5 juin 1926. Ce texte fut une plateforme de l'autonomisme, quand chaque grande sensibilité (de l'UPR catholique aux communistes régionaux) développa son aile autonomiste, face aux maladresses et aux incompréhensions de l'État central.

écrit-il. Et la figure de Keppi, qui, entré ensuite dans la résistance à Hitler, contraint de se cacher après l'échec de l'attentat du 20 juillet 1944, ne dut son salut qu'à une faute d'orthographe, lui sert à démontrer que les convictions autonomistes pouvaient aller de pair avec une opposition au totalitarisme.

On suit, dans le livre plaidoyer de Wittmann, les itinéraires des grands noms de l'autonomisme : les « cléricaux », comme l'abbé Haegy, Joseph Rossé ou Keppi, le radical Camille Dahlet, les communistes Charles Hueber et Jean-Pierre Mourer. On y revit le procès de Colmar (1927), les succès aux législatives (en 1928, en 1932, en 1936) comme aux municipales (en 1929), les postures de la presse, celles des préfetures, les sincérités et les manœuvres, les vraies erreurs et les faux procès.



Bernard Wittmann  
Jean Keppi, une histoire de l'autonomisme alsacien  
Éditions Yoran, 440 pages, 28 €

### Les Nanziger et le manifeste des Trois-Epis

Bernard Wittmann est un auteur engagé – et ne le dissimule pas. À ses yeux, les cadres de l'autonomisme alsacien furent victimes plus que coupables dans leur manipulation par le pouvoir nazi, qui discrédita durablement et les hommes et l'idée. Le manifeste que signèrent aux Trois-Epis les quinze *Nanziger* (emprisonnés pour soupçon d'espionnage en octobre 1939, libérés ensuite par les autorités nazies), qui réclamait l'intégration dans le III<sup>e</sup> Reich, leur fut imposé,

l'indulgence de Bernard Wittmann sur la fin des années trente choquera peut-être : mais il ne manqua pas d'arguments. Et son épilogue, bien sûr, évoque le Conseil d'Alsace et la réforme territoriale. Sait-on qu'en 1931, un parlementaire de l'UPR (le parti catholique de centre droit alsacien) avait déposé un projet de loi faisant de l'Alsace une région à part entière, avec une assemblée, un exécutif, un budget, etc., dans le cadre de la France républicaine ? Le rédacteur qui l'avait aidé, croit savoir Wittmann, s'appelait Jean Keppi.

JACQUES FORTIER

## POLITIQUE France Europe Avenir Olivier Becht lance un « mouvement d'idées et de projets »

Le maire de Rixheim Olivier Becht lance ce jeudi France Europe Avenir, un « mouvement d'idées et de projets » avec lequel il entend renouer le débat politique avec les citoyens, « pour éviter le pire ».



Olivier Becht. ARCHIVES DNA

« Éviter le pire. » Cette petite phrase revient sans cesse dans la bouche d'Olivier Becht. Conscient que la crise économique, « le déclin catastrophique de la France », le rejet de l'Europe et « la perte de confiance dans les partis politiques portent en eux les germes d'un danger majeur : celui d'une atteinte à la paix civile », le maire de Rixheim veut semer sa petite graine pour que « l'Histoire ne se répète pas ».

« La droite est engluée dans des querelles de chefs et la gauche trahit ses électeurs en promettant des solutions périmées », analyse le 1<sup>er</sup> vice-président de Mulhouse Alsace Agglomération qui veut « relancer le débat hors des partis » : « L'ambition de France Europe Avenir n'est pas de créer un parti politique groupusculaire, ni de fonder un énième think tank réservé à quelques experts. Son ambition est de créer un mouvement d'idées et de projets qui puisse revitaliser le débat et mettre sur la table des propositions concrètes pour restaurer la confiance, redresser la France et refonder l'Europe ».

« Les citoyens et la société civile doivent se réapproprier le débat. Nous ne voulons pas créer une amicale de personnes que

les citoyens considèrent comme coresponsables de la situation. Beaucoup de personnes accepteraient les réformes à condition que l'effort soit collectif, juste, équitable et partagé par tous. Il reste une ambition et une forme de patriotisme », veut croire Olivier Becht qui a pris la présidence France Europe Avenir. Le mouvement organise sa réunion publique de lancement le 25 septembre, à Rixheim (\*). Il organisera par la suite des débats d'idées, travaillera à des « propositions nouvelles » et diffusera ses réflexions via un site internet. Un livret est déjà prêt : il contient une succession de propositions concrètes « pour restaurer la confiance, redresser la France et refonder l'Europe ». Un véritable programme.

FRANCK BUCHY

► (\*) À 20 h, au Trèfle (allée du Chemin-Vert) à Rixheim.

## ÉCONOMIE Création du groupement Forestiers d'Alsace

# Les forestiers privés se régionalisent

Les 80 000 propriétaires forestiers privés de la région ont désormais un interlocuteur unique. Bois et Forêts 67 et Forêts-Services 68 ont décidé de fusionner. Ils ont créé vendredi soir une association régionale de développement forestier.

Ils n'avaient ni la même structure juridique, ni la même ancienneté ni tout à fait la même sensibilité. Les groupements de développement forestier des deux départements alsaciens, Bois et Forêts dans le Bas-Rhin et Forêts-Services dans le Haut-Rhin, ont fait ces derniers mois une croix sur leurs différences pour se concentrer sur ce qui les rassemble. Ils avaient en effet la même vocation : former les propriétaires privés à la sylviculture, les accompagner dans la gestion et l'exploitation de leur parcelle, créer des dessertes forestières et améliorer la structure foncière de la forêt privée – qui représente 25 % de la forêt alsacienne. Le tout dans un même objectif : favoriser « la mobilisation du bois et les travaux sylvicoles, générateurs d'emplois ».

### Une nouvelle association régionale au 1<sup>er</sup> janvier

Vendredi soir, réunis à la ferme-auberge du Hungerplatz à Andlau, les deux organismes ont officiellement donné naissance à une nouvelle association régionale à laquelle ils transféreront le 1<sup>er</sup> janvier prochain l'ensemble de leurs compétences et de leurs salariés, au nombre de cinq. « La fusion des chambres départementales d'agriculture en une chambre régionale nous a servis d'exemple », a expliqué son président Jean-Marie Batot, qui pré-



Entourés des membres du bureau, Jean-Marie Batot (à gauche) et Jean-Louis Gosset (à droite) ont planté un chêne pour célébrer la création de Forestiers d'Alsace. PHOTO DNA – JEAN-PAUL KAISER

dait Forêts-Services 68. Ce groupement régional, baptisé Forestiers d'Alsace, concrétise aussi, a-t-il reconnu, « une mutualisation devenue incontournable budgétairement ». « Les synergies que ce rapprochement va engendrer seront profitables au quotidien » aux quelque 1 500 adhérents des deux groupements, a estimé pour sa part Laurent Wendlinger, premier vice-président de la chambre d'agriculture (qui finance quatre postes de techniciens).

M. Batot a tenu à rassurer ceux qui craignent un éloignement du centre de décision : « Nous sommes animés par une volonté de développer les conseils et les services de proximité. À cet effet, nous accompagnons prioritairement la création d'associations forestières locales à l'image de celle constituée dans la vallée de la Bruche au mois de juin ». Ces nouveaux outils devraient permettre, espère le président de Forestiers d'Alsace, d'augmenter le nombre de membres. Le poten-

tiel est en effet considérable. « L'Alsace, explique Jean-Louis Gosset, président de Bois et Forêts, compte environ 80 000 propriétaires forestiers privés dont les parcelles ont une surface moyenne de 0,8 are ». C'est donc avec soulagement que M. Batot s'est réjoui de la reconduction par la Région et par l'État des crédits accordés pour financer les visites conseils, l'amélioration foncière et la création de chemins. L'organisme en aura besoin. ■

O.W.

## ÉLUS Semaine parlementaire

# Ophtalmos, enseignants, durée du travail

### Financement des entreprises

**JEAN-LUC REITZER**, député (UMP) du Haut-Rhin, et son collègue bas-rhinois **PATRICK HETZEL** (UMP) ont cosigné la proposition de loi visant à instituer un fonds bancaire de garantie pour les entreprises en difficulté. Le texte demande que les banques « soient tenues d'accorder des crédits » aux entreprises qui se trouvent « en situation de fragilité financière, à hauteur de 50 % des frais bancaires (intérêts, montants des commissions) supportées par ces entreprises depuis qu'elles recourent à un de ces établissements pour se financer ».

### Numéro unique médical

**ARMAND JUNG**, député (PS,

### PROPOS DE...

**Antoine Herth**  
Député (UMP, Bas-Rhin)



Le député s'oppose à l'éventuelle suppression du « contrat vendanges ». « Cette suppression, dit-il, apparaît d'autant plus incompréhensible que le contrat vendanges est un dispositif qui avait en son temps été adopté à l'unanimité par l'Assemblée nationale et qu'il s'agit, surtout, d'un dispositif qui fonctionne (notamment en Alsace) et qui n'a jamais posé aucune difficulté particulière ».

Bas-Rhin) a écrit à Marisol Touraine, ministre de la Santé, pour lui proposer la création d'un numéro unique pour la permanence des soins médicaux. La ministre l'a informé que le projet de loi sur la santé prévu pour début 2015 comportera des mesures sur la permanence des soins.

### Rareté des ophtalmologistes

**ANDRÉ SCHNEIDER**, député (UMP, Bas-Rhin), avait questionné la même ministre sur le manque d'ophtalmologistes en France – ce qui donne cent jours d'attente en moyenne pour un rendez-vous. La ministre lui indique qu'il y a en France neuf ophtalmologistes pour 100 000 habitants, ce qui, en effet, pose problème dans certaines régions, et que le gouvernement a déjà pris des mesures qui passent par la délégation de certaines tâches aux orthoptistes et aux opticiens. Par ailleurs, pour 2013-2014, 697 postes d'internes (+23%) ont été ouverts dans cette spécialité.

### Métier d'enseignant

Le député **FRÉDÉRIC REISS** (UMP, Bas-Rhin) est intervenu lors de la commission des Affaires culturelles et de l'Éducation qui auditionnait Mme Vallaud Belkacem, ministre de l'Éducation nationale. L'élu alsacien a fustigé la « réforme ratée » des rythmes scolaires et demandé à la ministre ce qu'elle comptait faire



André Schneider (député UMP, Bas-Rhin) s'inquiète de la raréfaction des ophtalmologistes. PHOTO ARCHIVES DNA

pour « l'indispensable revalorisation du métier d'enseignant ».

### Chrétiens d'Orient

**PATRICK HETZEL**, député UMP du Bas-Rhin, a adhéré au groupe d'études sur les chrétiens d'Orient, qui a été créé par 115 députés. Le groupe a décidé de soutenir la plainte déposée auprès de la Cour pénale internationale (CPI) contre « la persécution et le génocide des chrétiens d'Irak ».

### Transition énergétique

La députée Sophie Rohfrisch (UMP, Bas-Rhin) est intervenue en commission spéciale sur le projet de loi de transition énergétique. Elle s'est étonnée de ne pas voir d'estimation chiffrée de l'impact d'une telle loi. Le ministre de

l'Économie, Michel Sapin, a-t-elle noté, a précisé que ce financement sera porté par le secteur privé. L'élu alsacien a rappelé que « l'accès à une énergie à des tarifs acceptables est un facteur clef de la compétitivité des entreprises ».

### Durée du travail

**CLAUDE STURNI**, député (apparenté UMP) du Bas-Rhin, a posé une question écrite au ministre du Travail après la loi du 14 juin 2013 : celle-ci a créé en effet une durée minimale hebdomadaire du travail de vingt-quatre heures. Il craint que de nombreuses PME ne soient obligées alors de renoncer à des embauches qu'elles ne peuvent faire qu'à temps partiel inférieur à ce seuil. ■